Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_033-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - M. Christophe MOUASSEH-LANOË - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle RENAUD M. Florian VINCLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Christelle RENAUD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de M. Florian VINCLAIR à M. Yvan LAGADEUC

OBJET : 2026/0413/033 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260413-2026_0413_033-DE

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment les articles L123-4 et suivants,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, rappelle aux membres du Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Un CCAS est créé dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (article L123-6 du CASF).

Dès sa constitution, le nouveau Conseil municipal procède au renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat de ce conseil. L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat de ce Conseil (article R123-10 du CASF). Leur mandat est renouvelable. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS (article L123-6 du CASF), qui se compose comme suit :

- le Maire, qui en est le président de droit,
- minimum à 4 membres élus en son sein par le Conseil municipal,
- minimum à 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Parmi ces dernières, doivent figurer :
    - un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF),
    - un représentant des associations de retraités et des personnes âgées du département,
    - un représentant des personnes handicapées du département,
    - un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Ces 4 catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- décident de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 12, dont 6 membres élus et 6 membres nommés.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE